

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT LOIRE HAUTE-LOIRE
(ADIL 42-43)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240925-20240917_CC_D22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2024

Publication : 30/09/2024



Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 septembre 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, Jocelyne BARRIER, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Sylvie CHEVAILLIER, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Thierry GOUTTE, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Rémi RIZAND, Pascal ROCHE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Bernard TRANCHANT, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Joël EPINAT par Rémi RIZAND, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Thierry MISSONNIER par Thierry GOUTTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à

Thierry GOUBY, Simone CHRISTIN-LAFOND à Nicole GIRODON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Mickaël MIOMANDRE, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Jean-Claude GARDE à Jean Maxence DEMONCHY, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Alban FONTENILLE, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Alexandre PALMIER à Robert REGEFFE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à Paul DUCHAMPT, Yannick TOURAND à Thierry HAREUX

Absents : Christophe DESTRAS, David SARRY, Pierre VERDIER

Secrétaire de séance : Patrick ROMESTAING

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière d'habitat,

Vu la délibération du 28 janvier 2020 approuvant définitivement le programme local de l'habitat,

Vu la note de présentation au conseil communautaire annexée,

Loire Forez agglomération est adhérente de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Loire et de la Haute-Loire (ADIL 42-43) depuis 2012.

L'ADIL 42-43 a pour mission d'informer et d'apporter un conseil juridique complet et personnalisé au grand public sur toutes les questions liées au logement de façon gratuite et neutre.

Ces informations bénéficient aussi bien à des propriétaires bailleurs, qu'à des locataires, à des candidats à la construction, à des propriétaires occupants ou bien encore à des primo-accédants (acquisition/prêt bancaire).

Pour l'année 2024, la demande de cotisation annuelle de l'ADIL 42-43 est identique à celle des années précédentes, à hauteur de 0,11 € par habitant, soit un montant total de 12 290,74 €.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la participation financière au fonctionnement de l'ADIL 42-43 au titre de l'année 2024 à hauteur de 0,11€/habitant, soit un montant de 12 290,74 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la participation financière au fonctionnement de l'ADIL 42-43 au titre de l'année 2024 à hauteur de 0,11€/habitant, soit un montant de 12 290,74 €.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 septembre 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,